

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

7<sup>ème</sup> ÉDITION DU GOZIÉVAL

### RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION LE 29 JANVIER 2017 DANS LE CADRE DE LA GRANDE PARADE DU GOZIÉVAL

LE GOSIER, 25 JANVIER 2017 — Jean-Pierre DUPONT, Maire du Gosier, informe la population que dans le cadre de la grande parade du Goziéval, la circulation et le stationnement des véhicules sont réglementés comme suit :

**Dimanche 29 janvier 2017, de 12 heures à 23 heures** : La circulation sera réglementée sur le circuit fermé du défilé, puis strictement interdite de **12 heures à 22 heures**.

Toutes les voies perpendiculaires au circuit seront fermées à la circulation.

Des déviations seront mises en place au Rond Pont des Victimes de la Route, au Lotissement Belle-Plaine, au Sommet de Périnet et par la route de l'Habitation à Dampierre.

Le défilé carnavalesque se tiendra quant à lui de 14 heures à 22 heures selon le circuit suivant :

**Départ** : Belle-Plaine – Farraux – Pôle administratif (Ex AFPA) – Boulevard du Général de Gaulle – La Poste – Montauban

**Arrivée** : Stade Roger Zami.

Il est formellement interdit à tous les marchands ambulants avec ou sans véhicules de stationner sur le circuit du défilé, notamment au carrefour de la Croix et autour du stade Roger ZAMI, le dimanche 29 janvier de 12h à 22h.

Enfin, la vente d'alcool et l'utilisation de bouteilles en verre sont strictement interdites pendant toute la durée de la manifestation.

Les contrevenants aux dispositions des arrêtés n°2017-705 et n°2017-706 seront sanctionnés et poursuivis conformément aux lois en vigueur.